



EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle



Programme de mesures agro-environnementales et climatiques
(M.A.E.C.) sur
LE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE LA BRESLE

CAMPAGNE 2017



L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA BRESLE (EPTB BRESLE) S'ENGAGE AUPRES DES AGRICULTEURS DE SON TERRITOIRE...

Cette campagne 2017 d'animation du projet agri-environnemental et climatique portée par l'EPTB Bresle (en copartage avec la Chambre d'agriculture 76 pour la partie Normande) s'étend à tout le bassin versant de la Bresle soit 748km², à cheval sur les deux régions HAUTS-DE-FRANCE et NORMANDIE. Sur ce territoire interrégional et interdépartemental, les mesures proposées à la contractualisation aux agriculteurs portent sur trois enjeux : Natura 2000 sur le site "vallée de la Bresle", "érosion" et "zone humide".

Depuis 2010 maintenant, l'EPTB Bresle, acteur faisant la promotion d'une gestion concertée de la ressource en eau à des fins de préservation de sa qualité et de prévention des risques d'inondation, se porte candidat à l'animation des mesures agri-environnementales sur son territoire.

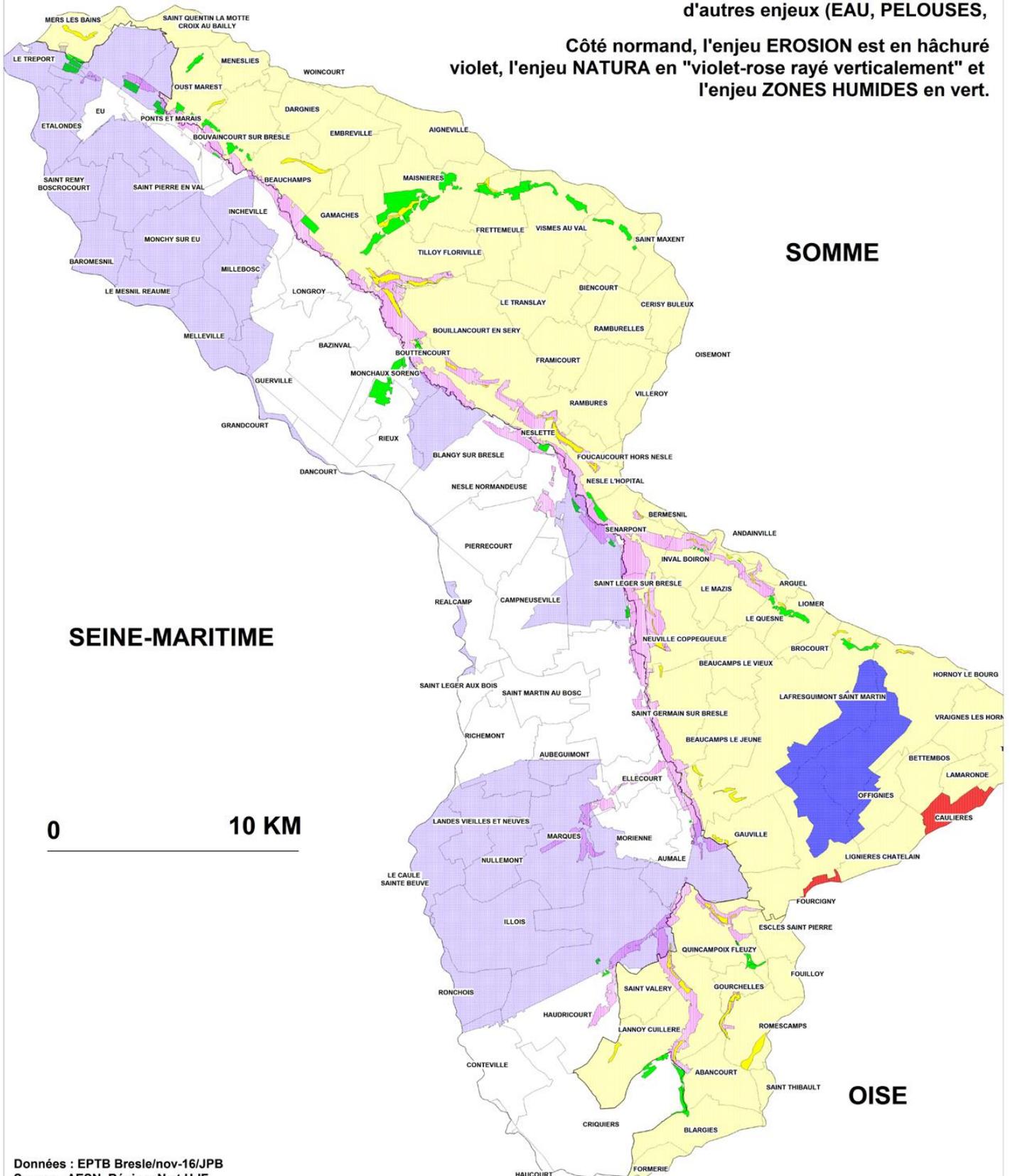
La détérioration des masses d'eau souterraine et superficielle, la destruction ou la raréfaction des habitats naturels et des espèces qui y sont inféodées constituent une des préoccupations majeures de nos politiques actuelles. Maintenir des activités qui aident à l'atteinte des objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau est un impératif que se fixe l'EPTB Bresle au travers du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Bresle.

Ce programme est proposé en lien étroit avec l'Europe, les Régions, les Chambres d'agriculture et les Conservatoires d'espaces naturels concernés. L'outil « mesures agro-environnementales » permet de proposer aux agriculteurs des contrats d'une durée de cinq ans à travers lesquels ils adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement et perçoivent une indemnisation, favorisant ainsi le maintien voire la reconquête des espaces en prairie humide.

Les territoires PAEC sur le bassin versant de la Bresle campagne 2017-2018 - HAUTS-DE-FRANCE & NORMANDIE version déc-16

En jaune, le territoire à enjeu BIODIVERSITE picard, en vert, le territoire à enjeux ZH et en "violet-rose rayé verticalement", l'enjeu NATURA. Côté picard toujours, on note d'autres couleurs synonymes d'autres porteurs sur d'autres enjeux (EAU, PELOUSES,

Côté normand, l'enjeu EROSION est en hachuré violet, l'enjeu NATURA en "violet-rose rayé verticalement" et l'enjeu ZONES HUMIDES en vert.



LISTES DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES PROPOSEES SUR LE TERRITOIRE POUR 2017, COTE NORMAND

Plusieurs types de mesures existent et sont ouvertes sur ce territoire du bassin de la Bresle. Des précisions sur les choix (cahiers des charges) vous seront apportées lors des entretiens et des rencontres collectives prévus.

Toutes les mesures indiquées ci-après sont données sous réserve de modifications éventuelles que pourraient apporter les services instructeurs.

LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

En noires, les mesures contractualisables en Normandie par territoire à enjeux. **En rouge**, les mesures contractualisables dès lors la parcelle est cartographiée en zone humide.

En faveur du maintien d'un couvert herbacé

Code mesure	Intitulé de la mesure	Montant de la mesure €/an/ha	Territoire ENJEU EROSION	Territoire ENJEU NATURA 2000	Territoire ENJEU ZONE HUMIDE
Porte d'entrée : pression de pâturage					
HN_BRES_HE03	Ajustement de la pression de pâturage (chargement inf. à 1,2UGB/ha/an) et abs de fertilisation azotée	143,55		X	X
Porte d'entrée : retard de fauche					
HN_BRES_HE04	Retard de fauche (après le 10 juin)	146,36		X	X
HN_BRES_HE06	Retard de fauche (après le 10 juin) et abs de fertilisation azotée	233,33		X	X
Porte d'entrée : création d'un couvert herbacé					
HN_BRES_GC12	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	600,00	X	X	X
HN_BRES_GC07	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne	390,00	X	X	X

En faveur de la préservation et de la gestion des zones humides*

	Montant de la mesure €/an/ha	Parcelles dans la ZAP "zones humides"	
HN_BRES_ZH03	Gestion de zones humides avec ajustement de la pression de pâturage (inf. à 1,2UGB/ha/an)	176,58	X
HN_BRES_ZH04	Gestion de zones humides avec ajustement de la pression de pâturage (inf. à 1,2UGB/ha/an) et abs de fertilisation azotée	263,55	X
HN_BRES_ZH07	Gestion de zones humides avec retard de fauche (après le 25 juin) et abs de fertilisation azotée	378,83	X
HN_BRES_ZH09	Gestion de zones humides avec retard de fauche (après le 25 juin)	291,86	X

* la possibilité de contractualiser des mesures contenant les briques "ZH" n'est possible que sur des zones humides - cf. étude délimitation des zones humides, EPTB Bresle (SCE -2012)

En faveur du maintien des éléments fixes du paysage

	Montant de la mesure €/an	Territoire ENJEU EROSION	Territoire ENJEU NATURA 2000	Territoire ENJEU ZONE HUMIDE	
HN_BRES_HA00	Entretien de haies	0,36 €/ml/an	X	X	X

LES MESURES SYSTEMES OUVERTES SUR L'ENSEMBLE DU PAEC

Les mesures systèmes en polyculture élevage qui sont proposées sur ce territoire ont pour objectif de répondre aux constats définis précédemment en ayant une conduite favorable à la préservation de la biodiversité à l'échelle de l'exploitation et non de façon localisée.

Objet	Mesure	Libellé	Montant (en €/ha/an)	Financement
Grandes cultures et élevage	SPE2	Systèmes Polyculture-élevage « Dominante Elevage », Evolution NIVEAU 2	229,56	Région/FEADER

LES AUTRES MAEC OUVERTES SUR L'ENSEMBLE DU PAEC

API : amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité

- Engager au moins 72 colonies et au moins 24 ruches par emplacements
- Eléments du cahier des charges
 - Localisation des emplacements selon leur richesse en terme de biodiversité,
 - distance minimale entre 2 emplacements,
 - temps de présence minimum des colonies sur un emplacement

Montant d'aide : 21 €/an/colonie



PRM : protection des races menacées de disparition

- Concerne les élevages (espèces bovines, ovines, caprines, et porcines menacées de disparition) conduits en race pure
- Engagement sur un nombre d'animaux
- Eléments du cahier des charges
 - détenir de façon permanente un nombre d'UGB minimum,
 - respecter un nombre minimum de naissances ou de saillies en race pure,
 - faire enregistrer les naissances/saillies conformément à la législation en vigueur

Montant d'aide : 200 €/UGB/an



CAB / MAB : conversion et maintien en agriculture biologique

- Ne sont pas cumulables avec les MAEC « systèmes » mais sont cumulables, sous conditions, avec les MAEC localisées
- Montants d'aide :
 - Conversion : 130 €/ha/an pour les prairies – 300 €/ha/an pour les cultures annuelles
 - Maintien : 90 €/ha/an pour les prairies – 160 €/ha/an pour les cultures annuelles
- Plafonds annuels:
 - Conversion : 18 000 € à 30 000 € (si + 50% de grandes cultures dans la SAU)
 - Maintien : 12 000 €



Vos contacts pour toutes questions relatives à ce dossier :

EPTB BRESLE

M. Jean-Philippe BILLARD
(02.35.17.41.55)

billard.institution.bresle@wanadoo.fr

Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime

Mme Florence GEROUARD
(02.35.59.47.59)

florence.gerouard@seine-maritime.chambagri.fr

L'animation du DOCOB Natura 2000 comme l'animation du dispositif MAEC bénéficie du soutien financier de l'Etat, de la Région et de l'Europe



« l'animation du PAEC Bresle 2017 » est cofinancée par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Haute-Normandie. L'Europe s'engage dans les zones rurales.

